

**Complément d'avis n° 2024/04
relatif à l'accréditation de
École nationale supérieure de
Chimie de Paris à délivrer un titre
d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n°2024/04 concernant la formalisation d'un plan d'action, sur la mise en place d'une démarche qualité englobant l'ensemble des processus.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de Chimie de Paris;
- Vu la note de synthèse établie par Delphine PAOLUCCI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 11 février 2025 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport à injonction transmis par l'école.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière le 11 février 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

